REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

and the real last time and any last last last last last last

du 1^{er} mars 2013

MINISTERE DES FINANCES

portant Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE).

DECRET N° 2013-086/PRN/MF

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2011-001/PRN du 07 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2011-015/PRN du 21 avril 2011, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2011-53/PRN/MF du 18 mai 2011, déterminant les attributions du Ministre des Finances ;
- Vu le décret n° 2011-54/PRN/MF du 18 mai 2011, portant organisation du Ministère des Finances ;
- Sur rapport du Ministre des Finances;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE:

CHAPITRE PREMIER: DES DISPOSITIONS GENERALES

<u>Article premier</u>: Le présent décret fixe les règles générales relatives à l'élaboration et à la présentation des statistiques sur les opérations financières de l'Etat. Ces règles sont basées sur les normes internationales en matière des statistiques des finances publiques.

Article 2: Au sens du présent décret, l'Etat couvre le secteur des administrations publiques qui se compose de toutes les unités résidentes dont les principales fonctions consistent à :

- fournir à la collectivité des biens et services non marchands destinés à la consommation collective ou individuelle ;
- redistribuer le revenu et la richesse au moyen de transferts.